

ECONOMIE

Comment éviter les problèmes

10 avril 2010

Vous souhaitez investir dans le photovoltaïque ? Pas d'inquiétude ! Il suffit de suivre quelques conseils.

Ne jamais signer dans l'urgence.

D'abord, ne jamais signer dans l'urgence une proposition de crédit lors de salons ou de démarchage à domicile. «Il faut prendre son temps, faire plusieurs devis, trois ou quatre, avec des entreprises différentes et, de préférence, aller voir des chantiers déjà réalisés et discuter avec les propriétaires concernés», conseille Elisabeth Chesnais, journaliste de la revue Que Choisir.

Faire attention aux devis fantaisistes.

«Le devis ne doit pas dépasser 20.000euros pour une maison, certains commerciaux font monter la note à 27.000euros, indique Didier Michaud, le secrétaire national du groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GPPEP). L'objectif de ces commerciaux est de faire signer la proposition de crédit sur place en moins d'une heure, avec à la clef une commission de 3.000euros, il faut être très vigilant! ».

Privilégier les entreprises locales.

«Il vaut mieux traiter avec des entreprises et des artisans ayant pignon sur rue, connus dans le département, plutôt que de traiter avec des groupes ou des sociétés basées dans le Nord ou le Sud de la France, car il faut penser au service après-vente», note l'UFC-Que Choisir de Vannes. «Il faut s'adresser à une entreprise qui vend mais qui assure aussi la pose.»

Exiger une qualification.

Avant de choisir une entreprise, il est important de s'assurer qu'elle est qualifiée (Quali PV, Qualifelec), car le nombre d'installateurs a explosé ces dernières années, pas tous compétents. En Vendée, Didier Michaud du GPPEP, avance le nombre de trois entreprises en 2006 contre 286 aujourd'hui!

Attention au plafond du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt photovoltaïque pour les particuliers représente 50% de l'investissement, plafonné à 8.000euros pour un célibataire et 16.000euros pour un couple. Ce montant est majoré de 200euros par personne à charge. Mais attention, si votre droit à crédit d'impôt a été consommé il y a moins de cinq ans, vous paierez le tarif plein pot. Les aides des collectivités territoriales s'affichent quant à elles en général à la baisse.

Faire ses calculs.

Le prix de rachat du kWh est actuellement de 58 centimes d'euros, l'électricité est injectée sur le réseau de distribution. En moyenne, pour une maison individuelle, 20m² de panneaux produisent 2.500kWh par an, soit un revenu d'environ 1.450euros.

Y.D.

Tags : Energie Energies renouvelables photovoltaïque

